



**SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS**

RECUEIL

DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU SDIS 25

NUMERO 15 DU MOIS DE SEPTEMBRE 2018

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS
10 chemin de la Clairière 25042 BESANCON CEDEX
☎ 03 81 85 36 00 – Fax 03 81 85 37 09

**LISTE DES ACTES INSERES
AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DU SDIS 25
N°15 DU MOIS DE SEPTEMBRE 2018**

Je certifie que les actes portés sur la liste ci-dessous comportant une page, figurent dans le recueil des actes administratifs du SDIS 25 n° 15 du mois de septembre 2018.

Le directeur départemental adjoint,

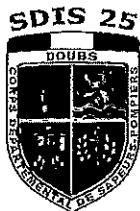

Colonel Jean-Luc POTIER

ACTES SOUMIS A PUBLICATION

PAGE

Arrêtés de la Présidente du conseil d'administration

Arrêté n° 2018/1361 conférant délégation de signature au capitaine Charles CLAUDET, chef du service Opération-Prévision du groupement territorial Sud	5
Arrêté n° 2018/1360 relatif à la composition du comité consultatif du groupement territorial Sud ..	7



**Arrêté n°2018/1361 conférant délégation de signature
au capitaine Charles CLAUDET, chef du service Opération-Prévision
du groupement territorial Sud**

**La présidente du conseil d'administration du
service départemental d'incendie et de secours du Doubs,**

- Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1424-33 ;
- Vu** la délibération en date du 21 mai 2015 prise par le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, relative à la délégation d'attributions du conseil d'administration à la présidente ;
- Vu** l'arrêté n°2008/0964 du 24 décembre 2008 modifié, pris par le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs et portant règlement intérieur du service départemental d'incendie et de secours du Doubs et du corps départemental du Doubs ;
- Vu** l'arrêté n°2015/0510 du 3 juin 2015 pris par la présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, conférant délégation de signature aux chefs de services des groupements fonctionnels et territoriaux ;
- Vu** l'arrêté n°2018/1344/RH-1B3 du 14 août 2018 pris par la présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs relatif au grade, à l'affectation et aux fonctions de Monsieur Charles CLAUDET ;

A R R Ê T E

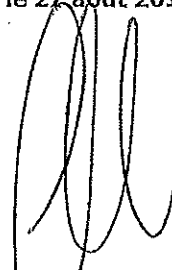
Article 1 :

Dans le cadre des compétences du service départemental d'incendie et de secours du Doubs et pour les affaires relevant des attributions de son service, délégation de signature est conférée à Monsieur Charles CLAUDET, capitaine de sapeurs-pompiers professionnels, chef du service Opération-Prévision du groupement territorial Sud, à l'effet de signer au nom de la présidente du conseil d'administration :

- les bons et lettres de commande d'un montant inférieur à 500 euros hors taxes dans la limite des autorisations budgétaires,
- les factures dans la limite des autorisations budgétaires,
- les demandes de devis et tous documents s'y rapportant, dans le cadre des achats d'un montant inférieur à 500 euros hors taxes,
- les autorisations d'absence, de congés annuels ou de récupération ainsi que les fiches de mise à jour d'horaires, sur demande des agents placés sous sa hiérarchie.

- Article 2 :** | Toutes dispositions antérieures à celles du présent arrêté sont abrogées.
- Article 3 :** | Le présent arrêté entrera en vigueur à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication et, au plus tôt, le 1^{er} septembre 2018.
- Article 4 :** | Le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Doubs et dont copie sera adressée à l'intéressé ainsi qu'à Monsieur le Payeur départemental.

Fait à Besançon, le 27 août 2018



Christine BOUQUIN
Présidente du Conseil d'administration

Préfecture du Doubs

Reçu le 06 SEP. 2018



Contrôle de légalité



**Arrêté n°2018/1360 relatif à la composition du comité
consultatif du groupement territorial Sud**

**La présidente du conseil d'administration du
service départemental d'incendie et de secours du Doubs,**

- Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 1424-30 ;
- Vu** le code de la sécurité intérieure, notamment son article R. 723-74 ;
- Vu** l'arrêté NOR : INTE1608168 A du 29 mars 2016 du ministre de l'intérieur portant organisation du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;
- Vu** la délibération en date du 2 avril 2015 du conseil départemental du Doubs, relative à l'élection de Madame Christine BOUQUIN dans les fonctions de présidente du conseil départemental ;
- Vu** la délibération en date du 21 mai 2015 du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs, relative à la délégation d'attributions du conseil d'administration à la présidente ;
- Vu** l'arrêté n°2008/0964 du 24 décembre 2008 modifié, pris par le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs et portant règlement intérieur du service départemental d'incendie et de secours du Doubs et du corps départemental du Doubs ;
- Vu** l'arrêté n°2018/0230 du 28 février 2018, pris par le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs et relatif à la composition du comité consultatif du groupement territorial Sud ;
- Vu** l'arrêté n°2015/0466 du 21 mai 2015 modifié, pris par la présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs et relatif à la composition du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires du corps départemental du Doubs ;
- Vu** la proposition formulée par le chef du groupement territorial Sud par note du 6 février 2018 ;
- Vu** la proposition modificative formulée par le chef du groupement territorial Sud par note du 24 août 2018 ;
- Vu** la proposition formulée par le président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers volontaires du Doubs par courrier du 8 octobre 2014 ;

A R R Ê T E

Article 1 :

En application de l'article 86 de l'arrêté n°2008/0964 du 24 décembre 2008 susvisé, sont appelés à siéger au sein du comité consultatif du groupement territorial Sud :

- En qualité de membres de droit :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Commandant Emmanuel HONOR , chef du groupement territorial Sud	Commandant Frédéric PUEL , adjoint au chef du groupement territorial Sud

- En qualité de membres désignés parmi les personnels du service de santé et de secours médical du groupement :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Infirmier hors classe Bertrand CUNY , infirmier de groupement	Médecin-commandant sapeur-pompier volontaire Philippe MARGUET , médecin de groupement

- En qualité de membres désignés sur proposition du chef de groupement :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Commandant Frédéric PUEL , chef du centre de secours principal de Pontarlier	Lieutenant 1^{ère} classe Jacques POURCELOT , adjoint au chef du centre de secours principal de Pontarlier
Capitaine Samuel GUICHARD , chef du centre de secours renforcé de Morteau	Lieutenant Anthony MARGUET , chef du centre de secours de Gilley
Lieutenant Jean-Louis JOUILLEROT , chef du centre de secours d'Orchamps-Vennes	Lieutenant Gérald BEZ , chef du centre de secours de Levier
Adjudant-chef David SAILLARD , chef du centre de première intervention du Val d'Usiers	Lieutenant Thierry BAILLY , Chef du centre de première intervention de Les Fourgs
Adjudant-chef Emile JEANNIER , chef du centre de première intervention de La Chaux-de-Gilley	Lieutenant Philippe VERNEREY , chef du centre de première intervention d'Ouhans

- En qualité de membres désignés sur proposition du président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers du Doubs parmi les représentants des sapeurs-pompiers volontaires siégeant au comité consultatif départemental :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Caporal Maxime DUBI, centre de secours renforcé de Morteau	Médecin-capitaine sapeur- pompiers volontaire Emmanuelle COURVOISIER, groupement Sud

Article 2 | L'arrêté n°2018/0230 du 28 février 2018, susvisé, est abrogé.

Article 3 : | Le présent arrêté entrera en vigueur à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication et, au plus tôt, le 1^{er} septembre 2018.

Article 4 : | Le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

Fait à Besançon, le 27 août 2018



Christine BOUQUIN
Présidente du Conseil d'administration

Préfecture du Doubs

Reçu le 06 SEP. 2018



Contrôle de légalité

Certifié conforme
Contrôleur général Stéphane
BEAUDOUX

Directeur Départemental des
Services d'Incendie et de Secours
Commandant le 25^e CDSP